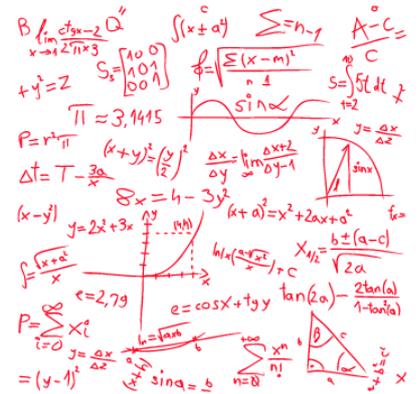




# Nos Repères



# Lycée Général et Technologique



# REPERES REVENDICATIFS DE LA CGT

## Le lycée du XXI<sup>e</sup> siècle : vers une seule voie de réussite pour toutes et tous

*Voici les repères revendicatifs du Lycée Général et Technologique adoptés par la CGT Educ'action. Leur objectif : guider l'action et appuyer nos mobilisations, de manière à réaliser la double besogne : l'amélioration au quotidien des intérêts matériels et moraux de tous les personnels d'éducation; l'action pour la transformation de la société.*

*Les trois voies du lycée constituent une originalité du système éducatif français. Elles ne sont pas immuables. En trois décennies, les lycées se sont profondément transformés. Pourtant s'il y a eu depuis 1989, une volonté de massification, on ne peut que constater que les réformes successives n'ont pas permis la démocratisation, ni l'égalité des voies et des filières. La scolarité doit être obligatoire jusqu'à 18 ans. La CGT refuse le Pacte ou toute autre politique visant une augmentation des charges de travail et la division des personnels.*

## C'EST POURQUOI LA CGT REVENDIQUE

1. La CGT revendique **la suppression de la réforme du lycée de 2019** qui met en œuvre la libéralisation et la privatisation de l'enseignement. A coups de réformes, l'Education nationale est la cible d'une véritable offensive qui, tout à la fois, lui retire les moyens de résoudre ses faiblesses et accentue celles-ci. En conséquence, se développe une école à plusieurs vitesses.
2. **La CGT réclame un lycée unique et polytechnique**, avec un tronc commun ambitieux qui lutte contre le tri social et de genre en ne fermant aucune perspective aux élèves.
4. **ParcourSup et Affelnet** doivent être abrogés, car ils organisent la sélection et le contrôle des élèves. La gestion des affectations doit être réalisée en toute transparence, permettre aux familles un même niveau d'information et être soumise au contrôle des représentants des personnels et des parents.

5. La CGT entend porter les revendications des personnels pour la réussite des élèves en affirmant une **liberté pédagogique** dans le cadre d'une égalité de traitement sur tous les territoires.
6. La CGT souhaite unifier dans un seul système scolaire public national les établissements publics et actuellement privés, le tout géré démocratiquement avec une carte scolaire refondue étendue à tout le réseau scolaire avec un statut de fonctionnaires pour tous les personnels, contre la mise en concurrence entre établissements.
7. La CGT réclame l'abandon des mesures visant à remettre en cause le cadre national et favoriser l'autonomie de gestion des établissements
8. Pour **l'Éducation prioritaire (où les lycées doivent retourner)** ou les zones rurales isolées, des moyens supplémentaires sont nécessaires.
9. La CGT dénonce **la précarité et le management comme politique de gestion** des personnels, avec une gestion par objectif, soumis à l'évaluation subjective.
10. La CGT réclame **d'alléger le temps devant les classes** pour permettre un réel travail d'équipe ; former/recruter des personnels qualifiés pour accompagner les élèves dans leurs choix d'orientation, endiguer la multiplication des tâches et missions.
11. La CGT défend la reconstitution des groupes classe, **des classes à 24 élèves maximum, davantage de dédoublements**, des classes de langues à 12 élèves maximum.
12. Nous portons le projet d'une École qui émancipe, qui redonne curiosité et goût des savoirs, loin de la vision utilitariste de l'école. Nous prôtons une évaluation qui ne sanctionne pas mais sert au progrès des élèves.
13. Chaque élève doit pouvoir acquérir les outils nécessaires à un épanouissement individuel et collectif via une éducation féministe et antiraciste. Chaque lycéen·ne doit pouvoir bénéficier et être acteur·trice d'une **véritable éducation à la sexualité et à la lutte contre toutes les formes de discrimination** (sexisme, homophobie, racisme...)
14. Nous exigeons des moyens pour l'ouverture d'esprit et la réussite des élèves : financement intégral d'activités pédagogique et culturelle en lien avec les partenaires extérieurs ; attribution d'heures de concertation reconnues dans leurs emplois du temps, y compris un travail en commun avec les professionnels de l'orientation, de santé et les assistants sociaux ; un accompagnement scolaire gratuit et de qualité ; la présence indispensable d'infirmiers et assistants de service social ; du matériel pédagogique adapté et conforme aux normes ; , un bâti entretenu, en bon état, des locaux

correctement chauffés et aérés, la gratuité réelle de tout le matériel scolaire (manuels, équipement professionnel, calculatrice, matériel numérique, manuels...).

15. **L'éducation artistique et culturelle** doit être une obligation dans la formation de tous les élèves, axé sur la pratique des arts et sur la connaissance de l'histoire des arts.

16. La CGT revendique une orientation ni élitiste, ni par défaut, sans hiérarchisation des voies, lisible pour tous·tes et égalitaire. Tous les jeunes doivent **avoir accès à l'ensemble des filières** à proximité de leur domicile. Nous revendiquons la création de structures d'accueil en nombre suffisant et de transport adaptées ainsi que la prise en charge des coûts y afférant. Les PsyEN doivent être recruté·es en nombre pour être présent·es dans tous les établissements, leur indépendance vis-à-vis des chefs d'établissement, des branches patronales et des décideurs régionaux doit être garantie.

17. La scolarisation est un droit garanti à tous, sans restriction liées à la nationalité, à la situation régulière ou non des familles et de leurs enfants. Dans le cadre de RESF (Réseau Education Sans Frontières), la CGT **lutte contre les expulsions des jeunes** scolarisés issus de parents sans papiers et revendique la régularisation de tous. Elle réclame des cours de FLS dans les établissements avec des personnels diplômés.

18. La CGT réclame **un statut lycéen** garantissant des droits lui permettant de participer pleinement au fonctionnement des établissements et de poursuivre son cursus scolaire quelle que soit sa situation administrative. L'activité syndicale des lycéen·ne·s, élu·e·s ou non, doit être reconnue et favorisée dans son expression. Il faut donner les moyens matériels aux lycéens pour pouvoir construire des projets associatifs, culturels, sportifs stimulants.

19. La CGT revendique le **développement de l'éducation populaire**, en partenariats avec les lycées, avec la mise à disposition de salariés qualifiés et d'équipes stables pour mener les activités périscolaires (traitement de la difficulté scolaire, lutte contre l'échec, ouverture au monde, à la culture, au sport...).

20. **Des CHSCT doivent être créés dans chaque établissement.** Ils constituent entre autres un outil de lutte contre la dégradation des conditions de travail.